

[Text]

consultation et collaboration avec une province pour venir en aide à une institution d'enseignement supérieur, je crois que cela m'apparaît normal. L'école de droit est un exemple. Il pourrait y avoir d'autres développements de cette nature, et je ne crois pas qu'il y aurait des critiques et je ne crois pas que quiconque taxerait le gouvernement fédéral d'ingérence.

M. Loiselle: Quel est le pourcentage de vos étudiants à l'école de Droit qui viennent de l'extérieur du Nouveau-Brunswick? 50 p. 100?

M. Bérubé: L'école de Droit? Pour la première année . . .

M. Collette: Comme la plupart des provinces canadiennes, on a eu la première graduation cette année . . . la collation des grades . . . On a des étudiants de l'Alberta, de Manitoba . . . Terre-Neuve . . .

• 1025

M. Herbert: Monsieur le président, je n'ai qu'une courte question supplémentaire. Pourrait-on avoir, plus tard peut-être, les chiffres concernant les étudiants de cette province qui sont allés dans une autre province, une autre université et aussi ceux concernant les étudiants des autres provinces qui sont ici au Nouveau-Brunswick? Parce que ça varie beaucoup . . . pour illustrer un système national, canadien.

M. Collette: Et bien, on pourrait, monsieur le président, trouver ces chiffres et vous les faire parvenir à votre Comité, si vous le voulez.

Le président: Il s'agit seulement des étudiants des autres provinces qui sont à l'université de Moncton, et non dans toutes les universités du Nouveau-Brunswick.

M. Herbert: Oui . . . peut-être aussi les chiffres globaux, mais en tout cas ceux de l'université de Moncton.

M. Collette: On pourra vous fournir avec plus de précision pour l'université de Moncton les chiffres concernant nos diplômés qui s'en vont . . . et qui se dirigent vers un deuxième programme . . .

M. Herbert: Pour du point de vue fédéral?

M. Collette: Oui.

Le président: Monsieur Blenkarn?

Mr. Blenkarn: I have no questions.

M. Jean Guy Rioux (chancelier adjoint du Centre universitaire de Shippagan, Université de Moncton): Monsieur le président, on a parlé surtout de la mission particulière de l'université de Moncton. Je pense qu'il faut aussi souligner le fait que l'année dernière, l'Association canadienne des éducateurs de langue française, dans un rapport qui est paru au mois de juillet ou au mois d'août, soulignait le fait que d'après une enquête qui avait été faite quant au taux de persévérance dans les études après la 12^e année, c'est-à-dire dans l'enseignement postsecondaire, pour les francophones à l'extérieur du Québec, c'était au Nouveau-Brunswick francophone que l'on trouvait le plus bas. En un mot, c'est au Nouveau-Brunswick francophone, pour tout le Canada, à l'extérieur du Québec, où les étudiants poursuivaient le moins leurs études. En fin de compte, les étudiants avaient tendance à arrêter après une 12^e

[Translation]

there would be any criticism or any accusation of interference on the part of the federal government.

Mr. Loiselle: What percentage of your students at the law school come from outside New Brunswick? Fifty per cent?

Mr. Bérubé: The law school? In the first year . . .

Mr. Collette: Like most Canadian provinces, the first graduating class had its convocation this year. There were students from Alberta, Manitoba, Newfoundland . . .

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I just have a short supplementary question. Later, perhaps, could we have the statistics regarding students in the province who have left to go to other universities in other provinces as well as those regarding the number of students in New Brunswick who are from other provinces? In discussing the national situation, there is a good deal of variation.

Mr. Collette: Well, Mr. Chairman, these figures could be provided to your Committee, if you wish.

The Chairman: Just the figures for students from other provinces attending the University of Moncton and not all universities in New Brunswick, I trust?

Mr. Herbert: Yes. Perhaps all the figures. In any regard, those specifically concerning the University of Moncton are of interest to me.

Mr. Collette: We could give you most exact figures for the graduates leaving the University of Moncton and who undertake a second program of studies.

Mr. Herbert: From a federal perspective?

Mr. Collette: Yes.

The Chairman: Mr. Blenkarn?

M. Blenkarn: Je n'ai pas de question.

Mr. Jean Guy Rioux (Vice-Rector, Shippagan Campus, University of Moncton): Mr. Chairman, the discussion has revolved mainly around the specific mission of the University of Moncton. However, I feel it should also be pointed out that last year, the Canadian Association of French language Educators indicated in a report published in July or August the findings of a study of the number of students who continued after Grade 12 into postsecondary education. It was found that for francophones outside Quebec, that is, in French-speaking New Brunswick, the continuation rate was the lowest. In summary, for all of Canada outside Quebec, the people with the least postsecondary qualifications are francophones in New Brunswick. Really, students tended to quit after Grade 12. This serves only to underline the fact that the present agreements or grant-loan system for students from